

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 1231 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches du ruisseau Beloeil pour un montant de 63 925 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 63 925 \$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1231 le 18 juin 2019.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 19 juin 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
